

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiee avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Eveque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ALLOCATION DE S. S. LEON XIII au consistoire du 15 janvier 1886.—SIXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE, 14 février.—CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE: Homélie de Sa Grandeur Mgr de Montréal à Notre-Dame; MANDEMENT DE S. GRANDEUR MGR DE QUÉBEC; obsèques de M. G. Thibault, ancien curé de Longuil; *Nécrologie*—



SOMMAIRE

—LA MÉDIATION PONTIFICALE.—LES TROIS JUBILÉS.—LES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII.—LA FONDATRICE DES RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME. — M. DEMETZ, FONDATEUR DE LA COLONIE DE METTRAY, France.—JEANNE D'ARC ET GOUNOD—LE CHANT DE L'ÉGLISE, étude et critique, (suite.) — LA MÈRE DU CURÉ, (suite.) — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**.
 Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

| | | | |
|------------------|-----------|-------------|------------------------------|
| DIMANCHE, | 14 | FÉV. | —Saint-Janvier. |
| MARDI, | 16 | “ | —Saint-Etienne. |
| JEUDI, | 18 | “ | —Sainte-Rose. |
| SAMEDI, | 20 | “ | —Côte Saint-Paul à Montréal. |

FETES DE LA SEMAINE.

| | | | |
|------------------|-----------|-------------|---|
| DIMANCHE, | 14 | FEV. | —6e dimanche après l'Epiphanie. —St CYRILLE d'AL., E. D., dble, orn. blcs. <i>On annonce la Septuagésime.</i> |
| Lundi, | 15 | “ | —SS. FAUSTIN et JOVITÉ, MM., sem. orn. rges. |
| Mardi, | 16 | “ | —De la Férie, ornements verts. |
| Mercredi, | 17 | “ | —De la Férie, ornements verts. |
| Jeudi, | 18 | “ | —St SIMÉON, E. M., dble, orn. rouges. |
| Vendredi, | 19 | “ | —De la Férie, ornements verts. |
| Samedi, | 20 | “ | —DE L'IMM. CONCEPT., semi-dble, orn. blcs. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Dimanche 14, le soir au salut, consécration à la Très Ste Vierge à l'occasion de la fête de l'Archiconfrérie.

Dimanche 14.—Fête patronale du Titulaire de Saint-Valentin. Solennité des Titulaires des églises paroissiales de Saint-Jean de Matha et de Sainte-Scholastique.

ALLOCUTION DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LEON XIII.

TENUE DANS LE CONSISTOIRE DE 15 JANVIER 1886

Vénérables frères,

Bien que la chose dont Nous avons l'intention de parler soit déjà de notoriété publique, comme elle se rattache à l'utilité générale des peuples et qu'elle a fait revivre une coutume très-glorieuse pour le Siège apostolique et abandonnée depuis longtemps; Nous avons jugé bon de vous en entretenir Nous-même, dans cette auguste enceinte.

Au mois de septembre dernier, l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne Nous ayant demandé en même temps de vouloir bien servir de médiateur dans le différend qui s'était élevé au sujet des îles Carolines, Nous avons accepté avec plaisir et reconnaissance le rôle qui Nous était offert, parce qu'il Nous semblait que Notre action pouvait contribuer au maintien de la paix et servir la cause de l'humanité.

C'est pourquoi Nous avons pesé avec impartialité les arguments présentés de part et d'autre, et bientôt il Nous a été possible de déterminer certaines bases de conciliation que Nous avons l'espoir de faire accepter par les deux parties.

L'Espagne invoquait de nombreuses raisons à l'appui de son droit sur ces terres lointaines de la Micronésie : la nationalité de ceux qui avaient les premiers abordé dans ces îles ; le témoignage des géographes les plus autorisés ; le nom même des Carolines, d'origine espagnole ; et enfin le fait que ses rois y avaient plusieurs fois envoyé des missionnaires.

Le souvenir de ce dernier fait est lié à certains actes du pontificat romain. Il existe, en effet, une Lettre de Notre prédécesseur Clément XI à Philippe V, écrite en l'année 1706, dans laquelle ce Pontife, louant le roi d'avoir fourni les moyens de transport et les autres choses nécessaires aux missionnaires qui devaient se rendre dans les îles en question, l'exhorte, en outre, à continuer de propager le nom chrétien et de venir en aide au salut éternel de tant d'hommes. Le même Pontife demanda par lettres à Louis XIV, roi de France, qu'il voulût bien engager Philippe V, son petit fils, à compléter heureusement ce qu'il avait heureusement commencé. Il faut ajouter que le même Philippe affecta au profit de cette sainte mission un revenu annuel de deux mille pièces d'argent, et que de leur propre initiative, les Espagnols firent beaucoup pour instruire dans la religion chrétienne les habitants de ces îles ; enfin, que ce que l'on sait de la vie et des mœurs de ces insulaires, ce sont les missionnaires qui l'ont fait connaître.

De cet ensemble de faits, si on l'apprécie d'après les principes du droit public en vigueur à l'époque où ils se sont passés, il en résulte la confirmation certaine de l'autorité de l'Espagne sur les

îles Carolines. Si, en effet, on établit à bon droit le droit de commander aux nations barbares sur ce qu'on les a civilisées, celui-là devait être considéré comme ayant apporté la civilisation la plus complète qui s'était appliqué à convertir un peuple de ses superstitions à l'Évangile, alors que l'on estimait que tous les principes de civilisation étaient contenus dans la religion. Des souverainetés furent souvent établies en vertu de ce titre, notamment dans plusieurs îles de l'Océanie, dont un certain nombre prirent leur nom de la religion même.

L'opinion fondée que les îles Carolines appartenaient à l'Espagne étant ainsi anciennement fixée dans les esprits, il n'est pas étonnant que le peuple espagnol, en voyant soudain son droit de possession contesté, se soit enflammé à tel point que la tranquillité à l'intérieur et la paix au dehors en fussent menacées.

A ces arguments les Allemands opposaient, sur le terrain du droit, ce principe général que la prise de possession d'une terre devait se faire par l'occupation ; si l'on tient compte de certains faits récents, le droit des gens paraît reconnaître que l'autorité légitime sur des pays sans maître s'établit par l'occupation effective ; tant qu'une occupation de ce genre n'a pas eu lieu, ces pays doivent être considérés comme *res nullius*.

En outre, et sur le terrain des faits, la possession des Carolines par l'Espagne ayant cessé depuis un siècle et demi, ces îles paraissent devoir être adjugées au premier occupant. A cela venait s'ajouter qu'en l'année 1875, un dissentiment s'étant produit dans une affaire à peu près semblable, l'Allemagne et l'Angleterre avaient proclamé qu'elles ne reconnaissent nullement l'autorité de l'Espagne sur les îles Carolines.

En présence de ce conflit, Nous sommes efforcé d'empêcher qu'il ne devint plus grave, et, tenant compte des droits et des intérêts de l'une et de l'autre nation, Nous avons présenté avec confiance le projet qui Nous a paru le plus apte à rétablir l'accord. Nous avons pris pour guide l'équité, et les conditions que Nous avons proposées et que vous connaissez tous ont été accueillies par les deux parties.

Ainsi, ce qui, étant donné l'état présent et le mouvement des idées, semblait pouvoir être à peine espéré, la volonté de la divine Providence l'a accompli ; c'est-à-dire que l'autorité suprême de l'Église a reçu de deux nations illustres par le nom et la puissance un hommage considérable ; et, ce qui est le propre de sa mission, son intervention et ses conseils ont assuré entre elles la paix et la concorde.

Ce résultat doit être rapporté à cette vertu salutaire et bienfaisante attachée par Dieu à la puissance des Souverains-Pontifes, qui, supérieure à l'envie de ses ennemis et plus forte que l'iniquité des temps, ne peut être ni détruite, ni changée.

Par où il apparaît de nouveau combien est un mal considérable cette oppression dont souffre le Saint-Siège, ainsi que l'amoin-

sement de sa liberté légitime. Par là, non-seulement la justice et la religion sont violées, mais l'intérêt public est trahi, car c'était surtout dans un état social et politique si troublé et si incertain que l'autorité pontificale eût procuré des biens plus grands si, jouissant de toute sa liberté et de tous ses droits, elle avait pu sans obstacle exercer toute sa force pour le salut du genre humain.

Cela vous étant dit au sujet de cette affaire heureusement réglée, avec l'aide de Dieu, Nous allons, selon l'usage, pourvoir aux sièges épiscopaux vacants.

SIXIEME DIMANCHE APRES L'EPIPHANIE.

Dans l'Évangile du sixième dimanche après l'Épiphanie, dernier dimanche du Temps de l'Épiphanie, nous trouvons deux paraboles proposées par Jésus au peuple : celle du grain de sénevé, celle du levain.

Nous allons aujourd'hui nous occuper de la première. En la considérant d'après les enseignements des Pères, nous y verrons un symbole de ce qu'a été la vie du Sauveur, et un symbole de ce que doit être notre vie.

I. *Le grain de sénevé, symbole de la vie du Sauveur.*—Les caractères du grain de sénevé, qui est le grain de moutarde, sont une extrême petitesse et une vertu interne, extrêmement grande, soit lorsque broyé, on l'emploie comme condiment ou comme remède, soit lorsqu'on le sème, et qu'il développe sa puissance germinative.

Or ces caractères du grain de sénevé, nous les retrouvons d'une manière frappante dans la vie adorable de Jésus-Christ. Peut-il y avoir une petitesse plus grande que celle de sa naissance, dans une étable, au sein d'une pénurie extrême ; que la condition de ses parents, pauvres ouvriers travaillant pour gagner leur pain quotidien ! Quelle petitesse dans la vie de Jésus, soit qu'il vive dans l'atelier de Nazareth du produit de ses sueurs, soit pendant ses trois années de prédications, où il fut dédaigné, bafové, traqué par ses concitoyens et par ses ennemis ! Et enfin pendant sa passion, si grande fut sa petitesse qu'il fut souffleté, qu'on lui cracha au visage, qu'on lui arracha la barbe. Alors comme un grain de sénevé on le saisit, on l'ensevelit, on le sème dans un jardin.

Broyé par la souffrance et la mort, il devient pour nos âmes un condiment et un remède, c'est grâce à ce condiment que les saints et les chrétiens fidèles trouvent un bon goût à des choses repoussantes : la pauvreté, les mépris, la souffrance. Jésus devient aussi un remède pour nos âmes, comme le grain de sénevé est un remède pour nos corps. Ce remède guérit toutes les maladies spirituelles ; et l'âme par la force de ce remède, fut-elle agonisante ou même morte, revient à la vie et à la santé.

F Dans l'Eucharistie, le divin grain de sénévé agit comme un aliment ; nous le mangeons. Mais cette nourriture divine étant d'une nature supérieure à la nôtre, Jésus-CHRIST nous transforme en lui, et par conséquent vit en nous, comme le dit l'Apôtre : *Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-CHRIST qui vit en moi.* (1) En nous transformant en Lui, le tout-puissant Jésus nous fait participer à sa toute puissance. L'aliment Eucharistique donne à la jeunesse pieuse la force de résister aux assauts de la chair, du monde et du démon ; aux sœurs de charité, la force de rester auprès du lit des malades ; aux missionnaires, la force d'endurer les souffrances et le martyre pour évangéliser les païens.

En Jésus-CHRIST la fécondité est bien plus grande que dans le grain de sénévé, car de lui est née l'Eglise, cet arbre immense qui couvre toute la terre de ses rameaux. C'est de Jésus mort sur la croix, broyé par la souffrance et la mort, qu'est née l'Eglise comme la plante naît de la graine pourrie et entr'ouverte.

II. *Le grain de sénévé symbole de ce que doit être notre vie.*—La vie du vrai chrétien doit se modeler sur celle du Sauveur, donc le grain de sénévé par sa petitesse nous fait comprendre que la vie du chrétien doit être, comme celle de Jésus, humble modeste, cachée, quelles que soient les conditions, ou le rang dans lesquels nous a placés notre naissance.

Jésus-CHRIST, le grain de sénévé divin, fait pratiquer, par ses exemples, à tel chrétien le pardon des injures, la pauvreté ; il fait trouver à d'autres du goût pour les choses qui sans lui ne leur auraient inspiré que de la répulsion.

Comme remède pour les maladies du corps, le grain de sénévé nous fait entendre que l'un des principaux caractères de la vie chrétienne est la bienfaisance générale et inaltérable. Celui-là qui n'est pas bienfaisant ne ressemble pas au grain de sénévé qui, lui, est bienfaisant. Et comme le grain de sénévé symbolise la vie chrétienne, celui qui ne lui ressemble pas par la bienfaisance n'est pas vraiment chrétien.

De plus, cette bienfaisance doit être générale pour tous ceux que nous pouvons soulager ; et continuelle, incessante sans se laisser rebuter par l'ingratitude, ou les mauvais traitements.

Par sa fécondité le grain de sénévé indique que la vie chrétienne doit être féconde, et cette fécondité doit avoir pour objectif de concourir à la naissance spirituelle d'autres chrétiens. Le prêtre y concourt par la prédication de l'Evangile et l'administration des sacrements, le chrétien, par ses conseils, ses exemples, ses prières. Tous donc, pères et mères, maîtres et maîtresses, enfants, serviteurs, pasteurs, nous devons être des grains de sénévé par la triple fécondité de la prière, des sages avis, des bons exemples.

En résumé, Jésus-CHRIST, est le vrai grain de sénévé et nous devons travailler à devenir, nous aussi, des grains de sénévé, par

(1) Gal. II, 20.

la modestie, par nos vertus, par une bienfaisance inaltérable, par un zèle ardent à multiplier autour de nous les bons chrétiens. Rappelons nous fréquemment la parabole du grain de sénévé ; et si nous la méditons comme il convient, elle contribuera puissamment à nous guider dans le chemin du ciel.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Sa Grandeur Mgr de Montréal a terminé dimanche dernier sa visite pastorale à la paroisse Notre-Dame. Sa Grandeur a fait, aux Vêpres, une homélie sur l'Évangile du jour, puis a donné la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Monseigneur avait pris pour texte ces paroles : “ *Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus.* (S. Math. 13, 25). Tandis que les hommes dormaient l'ennemi vint. ”

S'inspirant de l'Évangile, Sa Grandeur rappela aux fidèles l'obligation qu'ils ont de confesser Jésus-Christ par pensées, par paroles, par actions. Par paroles, en s'efforçant toujours de parler et d'écrire comme de bons catholiques ; en actions, en remplissant fidèlement tous les devoirs du chrétien et en sachant s'abstenir de ce que proscrit l'Église. Sa Grandeur continua en ces termes :

“ Hier, mes chers frères, a été pour nous une journée de deuil. “ Un de ceux pour lesquels vous aviez prié, et dont vous aviez “ espéré le retour à notre sainte religion, jusqu'au dernier moment, “ avait quitté cette terre sans nous donner cette consolation. On “ conduisit sa dépouille mortelle à sa sépulture. Les catholiques “ avaient à confesser Jésus-Christ, en s'abstenant de prendre part “ à ce cortège et moi, Votre Evêque, ne voulant pas imiter les “ hommes, dont il est parlé dans l'Évangile de ce jour, qui, se livrant “ au sommeil, donnaient à l'ennemi le temps de semer l'ivraie au “ milieu du bon grain, je dois élever la voix et prévenir mon “ peuple de sa présence.

“ C'est donc avec une vive douleur que nous avons appris que “ tous les catholiques n'avaient pas compris leur devoir et que, “ cédant à je ne sais quelle convenance mondaine, ils ont préféré “ sacrifier à l'opinion publique leur réputation de serviteurs fidèles “ de Jésus-Christ. Pour notre ville de Montréal, c'est une humili- “ tion, pour chacun de vous, un scandale, et pour eux, une fai- “ blesse dont ils rougiront tôt ou tard. ”

Monsieur l'abbé Georges Thibault, ancien curé de Saint-Antoine de Longueuil, décédé le 5 février 1886, était membre de la société d'une messe.

T. HAREL, ptre.
Chancelier.

Nous venons de recevoir le mandement de Sa Grandeur Mgr de Québec au sujet du septième Concile provincial.

ELZEAR - ALEXANDRE TASCHEREAU

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Pour la septième fois depuis l'érection de la province ecclésiastique de Québec, un concile va avoir lieu en cette ville. Il s'ouvrira le dimanche 30 mai prochain ; dix évêques et un préfet apostolique, assistés de théologiens et de canonistes, y sont convoqués.

Comme cette réunion des premiers pasteurs de notre province est d'une grande importance pour le bien spirituel de tous les fidèles soumis à leur juridiction, Nous vous exhortons tous, N. T. C. F., à invoquer avec ferveur et confiance les lumières du Saint-Esprit afin que ceux qu'il a lui-même placés pour régir l'Eglise de Dieu (Act. XX. 28.) connaissent la voie par laquelle ils doivent conduire les âmes confiées à leur sollicitude.

La prière est un devoir de tous les jours ; c'est par elle que nous viennent les grâces dont nous avons besoin pour notre salut. *Priez sans cesse*, dit l'apôtre Saint Paul, *sine intermissione orate* (I. Thess. V. 17.) La charité, qui unit tous les membres de l'Eglise, nous fait un devoir de *prier les uns pour les autres afin que nous soyons sauvés ; orate pro invicem ut salvemini* (S. Jacq. V. 16.), S. Paul (I. Tim. II. 1.), recommande de *prier pour tous les hommes ; pour les rois, pour tous ceux qui sont élevés dans quelque dignité ; Obsecro fieri orationes pro omnibus hominibus, pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt*. Il y a donc pour vous, N. T. C. F., obligation de prier pour ceux qui travaillent au salut de vos âmes, pour le Souverain Pontife, pour les Evêques, pour vos curés et pour tout le clergé. Mais cette obligation devient plus urgente dans les circonstances extraordinaires comme sont les assemblées de vos premiers pasteurs convoqués au nom de l'Eglise pour délibérer sur les questions les plus importantes qui concernent le salut de vos âmes. Nous vous invitons tous N. T. C. F., à redoubler de ferveur, à offrir vos prières, vos communions, vos bonnes œuvres, afin d'obtenir du Cœur adorable de notre divin Rédempteur, par l'intercession de Marie Immaculée, que ce Concile tourne à la plus grande gloire de Dieu et au salut de toutes les âmes confiées à la sollicitude des Evêques de cette province.

A cet effet, et le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

.....
Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes le

églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing; le sceau de l'archidiocèse et et le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête de la Purification de la Très-Sainte Vierge, deux février mil huit cent quatre-vingt-six.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

Les obsèques de M. Georges Thibault, ancien curé de Longueuil ont eu lieu mardi dernier au milieu d'un grand nombre de prêtres et d'une foule de fidèles venus rendre les derniers honneurs à ce prêtre vénérable.

Sa Grandeur Mgr de Montréal présidait au trône et a donné l'absoute, assistée du R. P. Lefebvre, supérieur des Oblats et de M. Charlebois, curé de Sainte-Thérèse.

NÉCROLOGIE.

Monsieur G. A. Thibault naquit à Sainte-Thérèse, le 23 août 1819. Il fit ses études à l'institution naissante de M. l'abbé Ducharme, et fut ordonné prêtre le 12 décembre 1841. Il resta à Sainte-Thérèse comme auxiliaire de M. Ducharme.

En 1844, M. G. A. Thibault fut nommé curé à Sainte-Anne des Plaines et l'année suivante à Saint-Jérôme où il put déployer tout son zèle et toute son ardeur dans cette paroisse alors très-étendue. M. Thibault réussit dans les divers travaux de son ministère et dans les œuvres qu'il entreprit, et sut gagner l'estime et la confiance de tous ses paroissiens.

Aussi quand il fut transféré, en 1855, à la cure de Longueuil, ses paroissiens firent-ils de pressantes instances auprès de l'Evêque pour le garder parmi eux. Dans cette nouvelle cure, M. Thibault se dépensa pendant vingt-huit ans pour le succès de ses œuvres. En 1883, à la suite d'une grave maladie qui l'avait considérablement affaibli, M. G. Thibault obtint sa retraite, et, ne voulant pas quitter la paroisse de Longueuil, s'installa à l'hôpital Saint-Antoine. Le 4 février, il fut frappé de paralysie et expira le lendemain.

M. Thibault, tout entier à ses devoirs de pasteur, était tout dévoué à ses paroissiens, mais surtout aux pauvres et aux malheureux.

Nos croix viennent de Dieu, qui nous fournit ce moyen de lui prouver la sincérité de notre amour.

La Médiation Pontificale.

Un journal républicain italien paraissant à New-York, l'*Ecco d'Italia*, publie, à l'occasion de la médiation pontificale, les lignes suivantes qui nous paraissent des plus caractéristiques :

“ Nous nous réjouissons sincèrement du résultat de la médiation, parce que, selon nous, pour l'importance de l'Italie à l'étranger, il faut encore remercier Dieu que la Papauté existe et exerce partout son influence. C'est grâce à la Papauté, et non grâce à la politique du gouvernement italien, que nous voyons quelquefois la presse universelle s'occuper de notre pays. *C'est grâce à la Papauté que nous avons le plaisir de voir de temps en temps un télégramme de Rome ; C'EST GRACE A LA PAPAUTÉ QUE LES RACES LATINES COMPTENT ENCORE POUR QUELQUE CHOSE DANS LE MONDE et n'ont pas été absorbées et anéanties par les races du Nord.*

“ Le catholicisme fait de grands progrès aux Etats-Unis, parmi la race anglo-saxonne aussi bien que parmi la race germanique ; et ces races, poussées et grandies sous les auspices de la force, plient la tête et obéissent comme des agneaux à un signe venu de Rome, du Chef suprême de l'Eglise.

“ Vue en dehors de l'Italie et en jugeant son action au point de vue du monde entier, la Papauté apparaît ce qu'elle est réellement : **L'INSTITUTION LA PLUS GRANDE, LA PLUS FORMIDABLE ET LA MIEUX ORGANISÉE QU'À JAMAIS EUE ET Q'AURA JAMAIS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ.**”

LES TROIS JUBILÉS.

Par son Encyclique du 22 décembre dernier, le Souverain-Pontife Léon XIII accorde au monde catholique, pour l'année 1886 un Jubilé universel.

Si l'on compare le nouveau Jubilé avec les deux autres déjà célébrés précédemment, sous le Pontificat du même Pontife régnant, il est permis de faire des rapprochements aussi pleins de consolation que d'intérêt. Ces rapprochements, l'*Unita catholica* les a faits avec sagesse et à propos. En voici le résumé .

Le premier a été ordonné par lettres apostoliques, le 15 février 1879, dans la première année du pontificat de Léon XIII. C'est celui qu'on pourrait appeler le *Jubilé des préparatifs*. En effet, c'est une ancienne coutume des Pontifes romains, à leur avènement, de donner au peuple chrétien, sous forme de Jubilé, ce don solennel de joyeux avènement, en retour duquel le peuple fidèle doit aider le Souverain-Pontife à gouverner dignement la sainte Eglise. Léon XIII a suivi ce noble exemple. Dans les lettres rappelées plus haut, il demandait humblement qu'on invoquât sur lui l'abondance des grâces célestes. Car, disait-il, “ Nous connaissons par une longue expérience combien est déplorable la condition des temps où nous nous trouvons et de quels graves fléaux

en grand nombre l'Eglise est affligée." C'est à cette fin que pendant une année entière le peuple chrétien s'unit aux prières du Souverain-Pontife.

Le second Jubilé, qui, d'après l'*Unita catholica*, pourrait prendre le nom de *Jubilé du combat*, fut annoncé par Léon XIII dans ses lettres apostoliques du 12 mars 1881, commençant par ces mots : *Militans Jesu Christi Ecclesia*. A la différence du précédent, qui était pour ainsi dire un Jubilé d'accoutumance, celui-ci était un Jubilé extraordinaire. Léon XIII comparait l'Eglise à la barque de Gènesareth, battue par la violente bourrasque de puissants, nombreux et audacieux persécuteurs.

Il dépeignait la condition misérable à laquelle était réduit le Pontife romain, énumérant, entre autres actes de persécution, la spoliation de la Propagande, la violation ou la fermeture d'églises catholiques à Rome, pendant que s'ouvraient librement des temples protestants et que la propagande des journaux et des livres impies et immoraux s'exerçait en toute liberté. En conséquence, le Souverain-Pontife proclamait la nécessité de beaucoup travailler et combattre." Les prières du Jubilé se firent donc à ces intentions, et elles obtinrent que, de l'aveu même des feuilles révolutionnaires, le *cléricalisme*, selon le mot inventé pour désigner l'Eglise catholique, fit de plus en plus chaque jour de sensibles progrès.

Cependant voici que Léon XIII vient d'ordonner un troisième Jubilé. Est-il téméraire de penser que ce Jubilé, comme le dit l'*Unita catholica*, pourra s'appeler le *Jubilé de la Victoire* ? En effet, il a été annoncé au jour de la fête du saint Rosaire, et promulgué aux fêtes de Noël. Ne pouvons-nous pas espérer, par suite, que la sainte Vierge de Lépante se montrera aussi, en notre temps, la Vierge protectrice de la Rome papale ? Ne pouvons-nous pas espérer, nous Français, qu'elle se souviendra du pays dont elle a été proclamée la Reine, et que la France catholique, après ce solennel Jubilé, pourra saluer, avec sa délivrance, la délivrance du Souverain-Pontife, prisonnier aujourd'hui comme le fut Pie VII, mais qui, comme lui, défie, avec le secours de Dieu, tous les efforts de la Révolution.

LES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII.

Au lendemain de la publication de l'Encyclique *Immortale Dei*, il n'est pas sans intérêt de rappeler les dates, les titres et les sujets des diverses Encycliques par lesquelles, depuis son avènement au pontificat, il y a huit ans, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a voulu enseigner le peuple chrétien.

La première, *Inscrutabili Dei consilio*, du 24 avril 1878, démontre

la nécessité de l'Eglise catholique pour le bien de la société, même dans l'ordre temporel.

La deuxième, *Apostolici muneris*, du 28 décembre 1878, dénonce les périls du socialisme et déclare que, seul, le catholicisme peut être l'ancre du salut social.

La troisième, *Aeterni Patris*, du 4 août 1879, pourvoit à la restauration de l'enseignement philosophique, selon les doctrines de saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'École.

La quatrième, *Arcanum Divinæ sapientiæ consilium*, du 10 février 1880, traite du mariage et combat le divorce, en exposant la vraie doctrine de l'Eglise au sujet de ce grand sacrement.

La cinquième, *Grande munus*, du 30 septembre 1880, étend à toute l'Eglise le culte des saints Cyrille et Méthode, apôtres des peuples d'origine slave.

La sixième, *Sancta Dei civitas*, du 3 décembre 1880, recommande les œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance et des Ecoles d'Orient.

La septième, *Militans Jesu Christi Ecclesia*, du 12 mars 1881, accorde un jubilé universel.

La huitième, *Diuturnum illud*, du 29 juin 1881, traite de l'origine du pouvoir et des grands avantages que l'Eglise offre aux princes et aux peuples.

La neuvième, *Etsi nos*, du 15 février 1882, et adressée aux évêques italiens, expose les devoirs du clergé et des catholiques.

La dixième, *Auspicato concessum*, du 17 septembre 1882, relative au centenaire de saint François d'Assise, glorifie et recommande ses institutions.

La onzième, *Cum multa sint*, du 8 décembre 1882, adressée aux évêques d'Espagne, loue les catholiques de leur zèle et leur recommande la concorde par l'union avec l'épiscopat.

La douzième, *Supremi Apostolatus officio*, du 30 mai 1883, est consacrée à la règle du Tiers-Ordre séraphique.

La treizième, *Supremi Apostolatus*, du 1er septembre 1883, consacre le mois d'octobre à Notre-Dame du Rosaire.

La quatorzième, *Nobilissima Gallorum gens*, du 8 février 1884, traite de la condition de l'Eglise en France et des devoirs des catholiques français.

La quinzième, *Humanum Genus*, du 20 avril 1884, traite de la secte des francs-maçons et des moyens de la combattre.

La seizième, *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885, traite de la constitution chrétienne des Etats.

La dix-septième, *Quod Auctoritate*, datée du 22 décembre 1885, promulgue le Jubilé universel, annoncé déjà au jour de la fête du Saint-Rosaire.

Longue vie à Léon XIII.

La fondatrice des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

On lit dans la *Semaine Religieuse* de Saint-Dié :

“ Cause de béatification de la servante de Dieu, Alix le Clerc, en religion Marie-Thérèse de Jésus, fondatrice de l'ordre des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, chanoinesses régulières de Saint-Augustin. ” — Mgr de Briey vient de reprendre un projet dont l'exécution fut commencée par les évêques de Toul et les ducs de Lorraine, il y a plus de deux siècles et demi. Sur les instances de S. A. François II, Mgr des Porceletz de Maillane avait fait des informations préparatoires au procès de béatification de mère Alix le Clerc ; mais la mort imprévue de ce pieux prélat et les malheurs des temps ajournèrent forcément cette entreprise.

“ Aujourd'hui, l'œuvre de glorification de la servante de Dieu, longtemps interrompue, va être de nouveau poursuivie. Le tribunal, chargé d'informer sur la sainteté et la vie, les vertus et les miracles de mère Alix le Clerc est constitué.

M. Demetz fondateur de la colonie de Mettray,

En fondant la colonie agricole de Mettray M. Demetz avait voulu créer un asile où les enfants, qui avaient commis quelques délits, seraient conduits au lieu d'être envoyés dans des maisons de correction, d'où ils sortaient complètement corrompus. Dans la colonie de Mettray, M. Demetz éleva ces enfants, en fit des hommes, des citoyens utiles, des pères de famille estimés.

Un chiffre résume l'œuvre admirable de cet homme de dévouement, de désintéressement, de persévérance. Avant la fondation de Mettray, les récidives des jeunes détenus étaient de 75 pour 100. Le chiffre des récidivistes, qui ont passé par Mettray, s'est abaissé à 3 pour 100.

M. Demetz ne comptait que d'une façon secondaire sur la répression, quelque intelligente qu'elle fût, aussi à l'être esclave de ses instincts, partagé entre le désir du mal à faire et la crainte du châtiment s'efforçait-il de substituer un être conscient, qui serait à lui-même son juge et son gendarme.

C'était dans la lutte avec les tempéraments absolument pervers que M. Demetz se révélait incomparable. Quelques un cependant furent bien près de le faire désespérer. A ce propos, nous citerons l'anecdote suivante qui nous paraît profondément émouvante.

Un jour on amène un nouveau colon à M. Demetz. M. Demetz lui parle comme il savait parler. L'autre le regarde d'un air farouche et ne répond rien. Celui-là était un mauvais gars. A quinze ans, il avait déjà tué son frère à coups de sabots, froidement. Il avait la bouche haineuse et sur le front un pli me-

naçant. On l'emmène. Une heure après, il avait déchiré ses vêtements. On le met au cachot. Quelques jours après, on essaye de l'admettre dans une famille. C'était Caïn ; il frappait ses compagnons comme il avait frappé son frère. Rien à faire, s'en garer comme d'un fauve et attendre.

Une nuit, le tambour bat dans les cours de Mettray. Tous les colons sont debout dans un instant. Un incendie vient d'éclater. On attend les colons de Mettray. Ces petits bandits vont se dévouer pour sauver la propriété d'autrui ; ces incendiaires vont mériter une médaille d'or comme celle que la ville de Tours leur vota plusieurs fois. *Voici la colonie !* Quand ce cri retentit au milieu d'un sinistre, on applaudit et l'on sait que le feu ne s'étendra pas plus loin.

Les rangs sont formés rapidement. Les colons qui sont pompiers en titre ont préparé les échelles et les pompes. Fière et presque grave, la *famille* qui, le dimanche précédent, a mérité de porter le drapeau d'honneur, le drapeau des Mettray, prend sa place, la place d'honneur, en avant.

M. Demetz fait la revue de ses enfants, examine, surveille. Tout à coup, il aperçoit le mauvais gars.

— Qu'est-ce que tu fais là ?

— Mais m'sieu Demetz..... je vais avec les autres.

— Va te coucher..... tu n'es pas digne de t'exposer.

— Mais.....

— Tu n'aimes personne !..... laisse tes camarades se dévouer, va dormir !

L'enfant proteste, supplie, pleure. M. Demetz le fait sortir des rangs.

La petite armée est prête. Le clairon de chaque famille sonne le pas gymnastique et, l'éclair du dévouement aux yeux, tous partent dans la direction qu'indiquent les flammes rouges illuminant la nuit profonde.

Le mauvais gars était aux pieds de M. Demetz. Ses larmes rares d'abord, car il n'avait jamais pleuré, s'échappaient en torrents. Cette âme semblait se fondre.

— Monsieur Demetz ! monsieur Demetz ! je vous en supplie, criait-il en sanglotant, laissez-moi aller.....

M. Demetz s'éloigna, puis revint sur ses pas.

— Me promets-tu de changer de conduite, d'être bon ?

— Je vous le promets !

— Eh bien ! rejoins tes camarades.

L'incendie dura toute la nuit. Les colons ne revinrent que le lendemain matin. Quand on procéda à l'appel dans la cour avant de rompre les rangs, le mauvais gars manquait.....

Pas de doute, il avait filé dans la bagarre.

— En voila un qui est complet, dit M. Demetz.

Au même moment un petit groupe parut devant la grille. Quelques paysans portaient un blessé sur un brancard.

Le mauvais gars avait accompli des prodiges ; il s'était engagé au plus fort de l'incendie et on l'avait perdu de vue. Au dernier moment, il était tombé d'un pan de mur et s'était brisé la jambe.

Le mauvais gars est maintenant un négociant honorable et un excellent père de famille.

Jeanne d'Arc et Gounod.

Gounod étant à Reims, Mgr Langénieux lui ayant dit :

“ Vous devriez faire une grande œuvre pour nous, ce serait une œuvre nationale : composer une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc. ” Le grand compositeur promit d'écrire dans l'année un morceau en latin, dont les paroles, tirées de la Sainte Ecriture, s'appliqueraient à l'héroïne. “ Je vous l'enverrai, Monseigneur, en “ vous priant de l'offrir au Saint-Père. ”

“ En visitant la cathédrale, Gounod voulut se tenir debout à l'endroit où Jeanne se trouvait au sacré de Charles VII ; il y fit venir sa fille et les personnes qui l'accompagnaient et dit, en y demeurant lui-même : “ On sent une sensation heureuse qui monte de cette place ; mes pieds sont comme des racines d'une plante qui puise sa fécondité en terre. ” Puis, mettant la main sur l'épaule de la personne qui avait l'honneur de le conduire, M. Gounod ajouta : “ Je composerai mon morceau en l'honneur de Jeanne d'Arc ; je veux faire une œuvre digne d'elle ; je reviendrai à Reims, et c'est ici même, auprès de l'autel, que je le composerai. ”

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite.)

L'église a toujours gardé le respect de ses traditions : la composition du Missel Romain et du Bréviaire en fait foi ; l'antiphonaire de saint Grégoire nous en donne aussi la preuve. En établissant les règles constituées des modes ecclésiastiques ainsi que les lois qui président à la genèse et au caractère distinctif de chacun d'eux, saint Grégoire voulut moins innover que rendre régulier ce qui n'entraît encore dans aucun système fixe “ *monumenta Patrum renovavit et auxit* ”

Les mélodies saintes ne manquaient pas alors, tant s'en faut ; elles se faisaient entendre partout ; en Asie dans la capitale de la Syrie d'où saint Ambroise avait transporté à Milan l'usage de chanter les psaumes, les hymnes et les mélodies alternatives ; à Constantinople où saint Grégoire lui-même, étant diacre, avait

été envoyé par le Pape Gélase. Il pour implorer le secours de Tibère contre les Lombards, où, par conséquent, il avait été à même d'apprécier la beauté originale des chants orientaux ; elles existaient partout où il y avait assez de chrétiens pour s'unir dans l'adoration et la prière aux pieds des autels de leur Dieu. Ces mélodies ne portaient pas de noms d'auteurs, car ces sortes de signatures ne sont nécessaires que pour la musique du monde. Alors c'était le chant de la Religion qui, occupée tout entière à louer le nom de Dieu, ne se trouvait pas assez de loisir pour glorifier d'autres noms.

Pendant la multiplicité des chants rendait difficile la tâche de les réunir pour faire un choix convenable ; leur diversité surtout ne rendait guère possible la formation d'un système tonal capable de s'appliquer par un effet rétroactif à toutes les mélodies sacrées. Quel génie ne fallait-il pas en effet pour donner l'unité de forme musicale à tant de chants divers venus de toutes les parties de la chrétienté ? Il fallait pour cela plus que du génie, il fallait l'inspiration de Dieu.

Mais les difficultés furent vaincues, et, grâce à l'admirable fécondité des quatorze modes auxquels donna naissance la constitution grégorienne, toutes les mélodies saintes purent trouver place dans un merveilleux système qui eut pour double effet de sanctionner les œuvres du passé et de garder les compositions de l'avenir contre l'arbitraire.

Saint Grégoire composa lui-même.

L'histoire rapporte de plus qu'il établit à Rome une école de chantres qu'il dirigeait en personne. On conservait encore du temps de Jean Diacre, biographe de ce Pontife : " le lit sur lequel il était couché, à cause de ses infirmités, en enseignant le chant, le sonet dont il se servait pour menacer les enfants, et son antiphonaire. " (1) dont il avait prescrit le chant à toutes les églises tel qu'il devait être employé aux heures du jour et de la nuit durant l'année, ainsi que le témoigne Canisius, autre biographe du même Pape.

Mais, laissons parler les écrivains ecclésiastiques ; car après avoir entendu leur témoignage il ne sera plus guère possible de douter que saint Grégoire ait été inspiré de Dieu dans le travail d'éclectisme et d'épuration qu'il mena à si bonne fin, ainsi que dans les compositions qu'il fit lui-même pour subvenir aux besoins des offices nouveaux ou de ceux qui manquaient encore de chants propres. Ces témoignages disent assez haut que saint Grégoire a donné au chant liturgique sa forme définitive. " Le très-saint pontife Grégoire, " dit saint Odon, " dont les préceptes sont observés avec le plus grand soin dans toute l'Eglise, lui a donné et a fait apprendre lui-même à ses disciples son admirable antiphonaire. On ne lit nulle part qu'il ait acquis la connaissance de cet art sui-

(1) Vita S. Gregorii L. II, C, 6.)

vant la science charnelle, tandis qu'il a reçu de Dieu toute la plénitude de la science. Le genre de musique que saint Grégoire a reçu du ciel n'est pas appuyé sur une autorité humaine seulement, mais sur l'autorité divine " (1).

" Le saint évêque de Rome, dit Jean de Muris, sur les épaules duquel le diacre Pierre vit se reposer une colombe quand il écrivait pour pourvoir à l'utilité de l'Eglise, composa le chant qu'il devait promulguer dans tout l'Eglise de Rome et qu'il envoya aux églises cathédrales " (2)

" Igitur, dit Guy d'Arezzo, sicut ex ipsa monstratur natura et per B. Gregorium, divina protestatur auctoritas, septem sunt voces sicut et septem dies " (3)

" Patet admodum B. Gregorium totius pene ecclesiastici cantus auctorem duplicem ejus cognovisse auctoritatem (la division d'un trope en authentique et plagal) qui in autento non potius authenticas quam plagales diligit odas " (4)

" Post hos (Ignatium et Ambrosium) Beatissimus PP. Gregorius Spiritu Sancto ei, ut refertur assidente et dictante, cantum modulatus est, cantum que Romanæ Ecclesiæ, quo per anni curriculum divinum celebratur officium dedit " (5)

" Cantum planum et bene ordinatum per angelos et per sanctos prophetas et per B. Gregorium. " (6)

Nous ne résistons pas au plaisir de faire connaître les paroles d'un trope qu'il fut en usage de chanter dans l'Eglise durant plusieurs siècles avant l'Introit du premier dimanche de l'Avant. Ce trope fut trouvé par M. l'abbé J. Bonhomme à la bibliothèque de la Minerve à Rome et ce qu'il contient confirme pleinement les témoignages qui précèdent : " Sanctissimus namque Gregorius cum preces effunderet ad Dominum ut musicum tonum ei desuper in carminibus dedisset : tunc descendit Spiritus Sanctus super eum in specie columbæ et illustravit cor ejus ; et sic demum exorsus est canere ita dicendo : *ad te levavi animam meam, Deus meus, in te confido, non erubescam, etc.* "

Qui ne voit là que saint Grégoire a reçu mission divine d'organiser le chant liturgique ?

Jusqu'à quand opposera-t-on à ce Pontife une foule de musiciens profanes qui affichent partout leurs prétentions sans montrer titres ?

Pourquoi vouloir accepter comme musique d'église des compositions faites par des auteurs sans vocation, sans mandat ? et que

(1) Script. t. III, p. 197.

(2) Script. t. I, p. 276.

(3) Guid., script. II, p. 47.

(4) Aribon., scr., II, p. 210.

(5) Franco, scr., III, 1.

(6) El. Salom., scr., III, 17.

peuvent signifier, dans nos temples, les œuvres d'un hérétique ou d'un athée tel que Bach, Beethoven, Hændel et autres ?

Ah ! si le scandale était moins de nos mœurs, nous rougirions certainement en présence de la conduite de nos pères dans les œuvres qui touchent à la foi, du moins nous ne nous laisserions pas si docilement traîner à la remorque des grands noms ! !

(à suivre)

LA MÈRE DU CURÉ.

PAR

ERNEST DELLOYE

—Et moi aussi, ma mère, sans vous souvent j'ai pleuré. Mais voudriez-vous que nos larmes fussent des larmes qui déplussent à Dieu, à Dieu qui me veut à lui ? ”

Jeannette un instant garda le silence. Les yeux fixés sur la croix, elle reprit :

—“ Non, mon enfant, je ne veux point que mes larmes, pas plus que les tiennes, soient des larmes qui déplaisent à Dieu. Je t'ai donné à Celui auquel désormais tu appartiens, je ne te reprendrai pas. Jean, mon fils chéri, dors en paix ; Dieu et ta mère veillent sur toi. ”

Et Jean dormit d'un sommeil plein d'une tranquille joie.

Les années passèrent, Jean revêtit la livrée du Seigneur.

“ Je veux être comme Monsieur le curé, ” disait-il, aux jours de son enfance. “ Je veux être prêtre, ” dit-il aujourd'hui. Endosser la robe du sacerdoce, c'était faire un premier pas vers le but désiré.

La première fois que Jeannette le vit de la sorte, elle tressaillit. Dans le fond du cœur, sans le savoir, une crainte subitement l'avait prise. “ Sera-t-il encore mon enfant ? Oserai-je encore l'embrasser ? ”

Et elle restait, là, devant lui, muette, hésitante, admirant de ses yeux de chrétienne son enfant ainsi glorifié, mais saisie d'angoisse et sentant la tristesse qui lui montait au cœur.

—“ Vous ne m'embrassez pas, ma mère ” ? dit Jean.

Elle se jeta à son cou. La crainte et la tristesse s'étaient évaporées.

Le soir, agenouillés tous deux, la mère et le fils, aux pieds du crucifix, ils prièrent longtemps ensemble.

Et les pieds du Crucifié, ce jour-là, furent embrassés deux fois.

Quelle est, dans les airs, cette allégresse des cloches ? Pour qui ces guirlandes, ces arcs de triomphe, ces fleurs ? Le soleil est ra-

dieux. A travers le ciel, il y a comme une joie qui chante et qui répond à la joie de la terre.

Le village s'éveille et s'agite ainsi qu'au matin des grands jours. Tout travail est suspendu. Sur la route qui vient de la ville, on attend.

Tout à coup une rumeur : " Le voilà. "

C'est Jean — Jean, diacre hier, prêtre aujourd'hui.

Il descend le vallon, traverse la rivière, gravit le sentier qui monte.

Une femme s'avance à sa rencontre : Jeannette. De longs habits de deuil la couvrent. Epouse et mère, elle a voulu que, dans cette fête, par ce souvenir au moins son époux fût présent.

Elle va vers Jean. Sans lever les yeux, elle s'agenouille.

Dans la foule un frisson a couru. Jean s'est arrêté. De ses yeux, de brûlantes larmes ont soudain jailli. Il abaisse sur sa mère un long regard. Etendant les mains, lentement il la bénit. Puis, l'ayant relevée, il la tient pressée sur son cœur !.....

.

De l'église, en longue procession, enfants, jeunes filles, prêtres, sont venus vers la demeure du nouvel élu.

Jean a revêtu les ornements sacerdotaux. " Comme il est beau ! " dit la foule.

En effet, Jean est beau, avec ses mains jointes, avec ses yeux baissés, avec la belle limpidité de son front sur lequel resplendit la gloire de vingt-cinq années de piété, de pureté, de divin amour.

Il marche. Sur son passage les fronts s'inclinent. Le voici qui franchit le seuil de l'église. Jeannette le suit, la première derrière lui. Il monte à l'autel. Le saint Sacrifice commence.

Quelle puissance et quelle gloire que la puissance et que la gloire de l'homme lorsque, sacré pour cet honneur, sur la pierre de nos autels il fait fonction de Dieu !

Telles sont, en ce jour, la puissance et la gloire de Jean. Dans son cœur le ciel est descendu. Si Dieu ne le soutenait, l'émotion le briserait. Lui, ne vit plus ; Jésus vit en lui.

Cependant, autour du ciboire d'or, les anges, en couronne vivante, se sont prosternés. — " Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi. " — Jeannette prend place à la Table Sainte.

La divine hostie, consacrée, portée par les mains du fils, est par ces mêmes mains déposée sur les lèvres tremblantes de la mère.

Ces lèvres maternelles qui tant de fois avaient touché son front d'enfant, Jean voulut alors comme les remercier de tant d'amour, en déposant sur elles le Dieu d'amour.

..*

.....
Depuis lors, vingt ans se sont écoulés. La vie et la mort ont fait leur œuvre, ouvrant les berceaux, fermant les tombes. Jeannette et Jean, le prêtre et la mère, n'ont point été rappelés par Dieu.

Les anciens du village qui jadis avaient connu le "petit Jean", enfant d'abord, puis aspirant du sacerdoce, s'étant souvenus de sa vertu, voulurent un jour, que, revêtu d'honneur et d'autorité, il reprit place au milieu d'eux.

Jean ne pouvait se refuser à leurs désirs.

Le fils est donc revenu près de la mère, non plus dans la demeure paternelle, là où il était né, où il avait grandi, mais plus près du sanctuaire, dans le vieux presbytère tout encadré de vignes.

Qui aurait pu prophétiser au petit Jean, lorsque, souriant, il disait : " Je veux être comme Monsieur le curé, " qu'un jour viendrait où son désir serait si entièrement exaucé ?

Autour de lui rien n'est changé ; ce sont toujours les mêmes arbres ; il les connaît et les reconnaît tous. Ce sont les mêmes chemins couverts ; c'est la même goutte de rosée sur le même brin d'herbe. C'est le même insecte qui fuit. Ce sont les mêmes oiseaux qui chantent. Ce sont les mêmes gaietés du soleil sur les moissons dorées. C'est la même prière, le même amour, le même enthousiasme vers Dieu.

Tout vieillit dans la nature ; la nature seule ne vieillit pas. Pour elle, hier est aujourd'hui, aujourd'hui est hier.

Où sont les roses qui jonchaient le chemin sous les pieds du jeune prêtre allant pour la première fois vers le sacrifice divin ?.. Et, pourtant, que de roses encore dans les haies !

Combien de pierres sépulcrales faudrait-il soulever pour retrouver, dans le cimetière du village, les cendres de tous ceux qui, en cette fête, le saluaient de leurs hosannah ?..... Et, dans l'église, pourtant, écoutez : les voix sont-elles moins nombreuses et moins puissantes ?

Et, tout près de Jean dont les cheveux déjà blanchissent, quel est ce jeune enfant qui descend à ses côtés les marches de l'autel ? ... Son nom importe peu ; mais ce que disait Jean, il le dit à son tour : " Je veux être comme Monsieur le curé. "

Ces vingt années, où sont-elles donc ? puisque l'heure qui sonne ne pourrait être distinguée de l'heure d'il y a vingt ans, heure qui sonnait, elle aussi, obéissant au Dieu qui a fait le temps et pour lequel le temps n'est pas.

Où elles sont ? Elles sont dans les trésors de la justice divine, là où s'amassent, pour l'Eternité, les œuvres du temps jugées dignes par Dieu d'être marquées de ce sceau d'immortalité que l'Eternité elle-même ne saurait briser.

(à suivre.)

Dieu ne désire que notre amour. Pourrions-nous le refuser à Celui qui a répandu son sang et donné sa vie pour l'a mourde nous ?

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une saluée et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

1 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Michæl Daly.—Charles Bernier.—Honorine Lasseur.—Sylvester O'Sullivan.—Hannah Flaherty.—Marguerite Bourgeau.—Charles Peter Pearson.—Margaret Shea.—Pierre Hébert.—Ann Grace.—Marie Lavoie.—Delphine Bernier.—Francis Mallan.—Benjamin Dupré.—Evangélist Aubin.—Céline Bonneau.—Michæl Doeney.—Philomène Généreux.—Adèle Monette.—Marie Duhamel.—J Bte Thérien.—Margaret McConnell.—Martin Moore.—Herminie Gravel.—Margaret Rose.—Adèle Séditot.—Maxime Chaput.—Charles St Onge.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du REMÈDE DU DR SEY.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le REMÈDE DU DR SEY, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verraont leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptre.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du REMÈDE DU DR SEY, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvé.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES. ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX-MAISONS RELIGIEUSES.

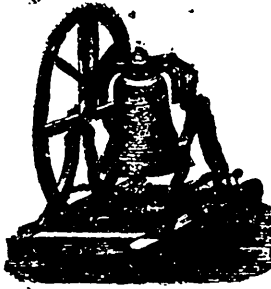
HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hopitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent
 MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER
 MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 de Montréal

CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

**Plombés,
 Coloriés.**

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SUJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENGADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

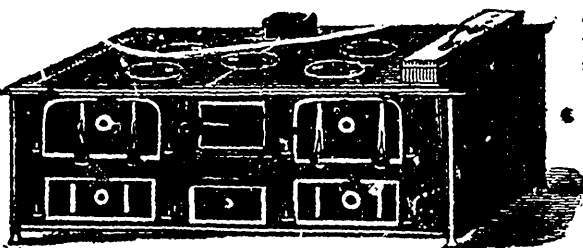
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUS LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospice
et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES

A RESSORT DE GEER

employés dans plus de trente églises et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.

Aussi BOUBRELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du froid par les Portes et Fenêtres,
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUTLÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
l'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SŪAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

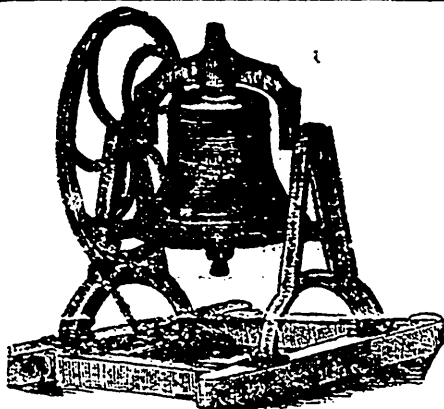
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W. BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et
à chauffage. — Ouvrages en métal de toutes
sortes. — Commandes reçues pour
Eglises et maisons d'éducation. — Exécution
prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, MONTREAL.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER
LES

—NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE—

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

